

1. ASSURANCES : QUE COUVRE L'ASSURANCE DE BASE ? QUELLES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES ?



1.1 Assurance "Responsabilité civile, accidents corporels, défense civile et pénale, protection juridique"

Cette police d'assurance garantit la responsabilité civile (RC) pouvant incomber, en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers, à l'asbl Les Scouts et à l'ensemble des membres dans le cadre des activités organisées sous l'égide de la fédération.

Sont également couverts les accidents corporels dont peuvent être victimes les membres durant les activités et sur le chemin des activités. Cette garantie est étendue au remboursement des frais d'assistance psychologique en cas de traumatisme psychologique.

Défense civile et pénale. Dès le moment où la responsabilité civile de la fédération ou d'un membre peut être invoquée, Ethias prend en charge les honoraires et l'ensemble des frais consécutifs à toute procédure civile intentée à l'encontre des assurés. La garantie peut être étendue aux frais de défense pénale suite à un sinistre couvert en RC.

Protection juridique. Sous certaines conditions, Ethias garantit enfin le paiement des honoraires et frais de procédure pour obtenir réparation des préjudices subis par les membres et susceptibles de donner lieu à une indemnisation.

ACTIVITÉS ASSURÉES

- les jeux, sorties, hikes, camps, fêtes d'unité et autres activités similaires;
- les excursions et les voyages;
- la participation à des chantiers en construction, fouilles ou restauration à condition que ces travaux soient effectués sous la surveillance de personnes compétentes;
- la pratique de tous les sports (entraînements ou compétitions ou rencontre amicale) à l'exclusion des sports aériens.

EXCLUSIONS

Sont exclus de l'assurance les sports aériens, les dommages résultant d'une assurance RC légalement obligatoire (c'est le cas notamment lors de l'utilisation de véhicules automoteurs), les dommages résultant de l'utilisation d'explosifs, les dommages causés à des biens confiés, prêtés ou loués à un assuré, les dommages causés soit intentionnellement, sauf pour les moins de 16 ans, soit sous l'influence de boissons alcoolisées, de narcotiques ou des stupéfiants, les mutilations volontaires, les dommages résultant de vol, les dommages (autres que par incendie) causés aux vêtements, effets et biens personnels des assurés.

EXTENSION PARTICULIÈRE

Assurance RC pour des dégâts matériels causés par incendie

Ethias couvre la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dégâts matériels occasionnés par le feu, incendie et/ou explosion aux biens meubles ou immeubles appartenant à des tiers à l'occasion d'une manifestation de la vie scout et dont les assurés ont la disposition en qualité de locataire, occupant ou usager et ce, pour un montant maximum de 495 800 €.

Assurance incendie des biens mobiliers appartenant aux assurés

Sont également couverts jusqu'à concurrence de 12 395 € par sinistre, les dommages d'incendie ou

Explosion causés au mobilier et au matériel appartenant aux assurés ou prêtés à ceux-ci et se trouvant soit dans les locaux occupés par les unités scoutistes pour leurs activités, soit aux endroits de camps et hikes.

ASSURANCE "ETHIAS ASSISTANCE - VOYAGES ET SÉJOURS À L'ÉTRANGER"

Les membres de la fédération qui se rendent à l'étranger dans le cadre d'une activité scoutiste assurée par la fédération sont couverts par une assistance « Voyages et séjours à l'étranger ».

Cette assistance est valable dans le monde entier à l'exclusion des pays en état de guerre ou troubles civils et dans le respect des autorisations fixées par la fédération quant aux destinations établies pour chaque section d'âge.

Cette assurance intervient notamment dans les cas suivants :

1. ASSISTANCE AUX PERSONNES

- Assistance médicale, selon l'état de la victime
- En cas de décès d'un assuré, Ethias prend en charge les frais logistiques
- Retour anticipé en cas de décès en Belgique d'un membre de la famille
- Remboursement de frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation
- Envoi de médicaments urgents, indispensables et introuvables
- Avance de la caution pénale et frais d'avocat
- Avance de fonds
- Assistance « bagages »
- Opposition bancaire et transmission de messages urgents

2. PRESTATIONS ATTACHÉES AU VÉHICULE

En complément à la couverture individuelle, Ethias intervient aussi pour les véhicules utilisés lors des activités et camps à l'étranger et immatriculés en Belgique. La police d'assurance prévoit notamment et sous certaines conditions, le rapatriement du véhicule, le rapatriement des passagers...

Le service « assistance » de Ethias est accessible 24h/24 par téléphone (04.220.30.40) et fax (04.220.30.41). Ethias doit toujours marquer son accord avant toute intervention.

1.2 Le matériel de l'unité assuré tous risques !

À partir du 26 juin 2014, le matériel suivant :

- matériel de camping (tentes, tonnelles, auvents) ;
- matériel audiovisuel et informatique, à l'exception des iPods, GSM, iPhones, Blackberries, GPS et assimilés ; bénéficiera automatiquement d'une assurance tous risques Ethias.

Attention, pour que ce matériel soit assuré tous risques, il doit appartenir à l'unité ou à un organisme tiers (Nannine - la Défense) et être utilisé pendant les camps et activités.

Valeurs assurées et limites d'intervention

1 500 € par tente/tonnelle/auvent - 500 € par objet de type audiovisuel ou informatique

10 000 € par sinistre et par situation de risque.

De plus, les tentes de l'unité seront automatiquement assurées contre les dégâts liés aux orages (grêle, etc.).

2. ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

2.1 L'assurance complémentaire facultative contre les accidents corporels invalidité permanente et incapacité temporaire

Cette police a pour objet de garantir aux membres qui ont adhéré volontairement à l'assurance, le paiement d'indemnités en cas d'invalidité permanente et/ou en cas d'incapacité temporaire, à la suite d'un accident corporel pouvant survenir au cours des activités assurées et sur le chemin aller/retour des activités.

Deux modalités sont proposées aux membres :

1. La première modalité prévoit le paiement d'un capital de 37 185 € en cas d'invalidité permanente à 100 % moyennant une prime annuelle de 5 €.
2. La seconde modalité prévoit le paiement d'un capital de même montant et une indemnité journalière de 12,40 € à partir du 31^e jour en cas d'incapacité temporaire et de perte effective de rémunération. Cette modalité n'est accessible qu'aux personnes exerçant une activité professionnelle. La prime s'élève à 11 €.

La souscription à cette assurance complémentaire se fait par l'intermédiaire de l'animateur d'unité qui centralise les demandes des membres au sein de l'unité au moment de l'affiliation.

2.2 L'assurance facultative "occupation temporaire de locaux"

Pour couvrir les dommages aux locaux, autres que incendie (car couvert dans la police de base 45 061 590), occupés temporairement par les sections et unités pour les besoins de leurs activités. La garantie est accordée jusqu'à concurrence de 12 500 € par sinistre.

La souscription à cette police se fait directement auprès de Ethias moyennant l'envoi d'un document spécifique disponible ci-dessous ou demander au 21 de te l'envoyer par voie postale (02.508.12.00, [lesscouts\(at\)lesscouts.be](mailto:lesscouts(at)lesscouts.be)). Celle-ci sera effective dès la réception du paiement de la prime.

2.3 Assurer son propre matériel

Si une unité ou une section possède son propre matériel (à l'exception des tentes), celle-ci peut contacter l'assureur de son choix pour souscrire une assurance. Sache toutefois qu'en communiquant notre numéro de client chez Ethias (662 417), ceux-ci pourront te proposer un prix avantageux. Dans ce cas, voici comment procéder :

1. prendre contact par mail ou fax (04.220.30.05) avec Ethias en mentionnant notre numéro de client (662 417)
2. indiquer la liste du matériel à assurer, ainsi que sa valeur d'achat ou de remplacement à neuf
3. indiquer la période pendant laquelle le matériel doit être couvert
4. indiquer à quelle occasion ce matériel doit être couvert (camp, formation)
5. ne pas oublier de mentionner à quelle adresse la facture doit être envoyée (par défaut, Ethias risque d'envoyer toutes les factures au 21)

Ethias rédigera dans ce cas un contrat unique et distinct.

2.4 L'assurance facultative temporaire véhicules automoteurs

Pour couvrir les dégâts matériels, bris de vitres, incendie et vols subis par les véhicules utilisés par les animateurs et intendants pendant les camps et ce pour un montant maximum d'intervention de 14 997,95 €. Le montant de la prime est fonction de la durée du camp. Elle est comprise entre 75,40 € (8 jours) et 150,81 € (30 jours).

Quelles démarches pour la souscription à cette police ? :

3. Télécharge le formulaire ci-dessous ou demandes au 21 qu'il te le fasse parvenir ;
4. Ton animateur d'unité ou animateur responsable de section complète le formulaire et l'envoie au 21 ;
5. Le 21 appose son sceau et renvoie le formulaire à ton ANU ou animateur responsable de section ;
6. Rends-toi dans un des bureaux d'Ethias trois jours ouvrables avant le début de la couverture (ou le jour même du début de celle-ci s'il s'agit d'un véhicule pris en location) afin d'y déposer la demande de souscription et d'y présenter le véhicule à assurer.

! TOUTES CES INFORMATIONS SONT ISSUES DU SITE DE LA FÉDÉRATION EN TAPANT « ASSURANCE » DANS LE MOTEUR DE RECHERCHE !



Site
ÉCLAIREURS

Site
PIONNIERS

Site
ÉCLAIREURS

assurance

Se présenter | Animer | Organiser | Se former | Télécharger | Agenda | Contacts | Liens

assurance

Rechercher



Environ 863 résultats (0,31 secondes)

Les Scouts : Trois assurances de base

www.lesscouts.be/organiser/assurances/trois-assurances-de-base/

Cette police d'assurance garantit la responsabilité civile (RC) pouvant incomber, en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers, à l'asbl Les ...

Les Scouts : Quatre assurances complémentaires

www.lesscouts.be/.../assurances/quatre-assurances-complementaires/

La fédération propose également en partenariat avec Ethias quatre autres polices d'assurance à souscrire sur une base volontaire. La première s'adresse aux ...

Les Scouts : Assurances tous risques matériel